SDE 07
Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche

# MODE D'EMPLOI

# APPLICATION DE DEPANNAGE

# DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR INTERNET

# Sommaire

Points clés : MODE D'EMPLOI DEPANNAGE EP PAR INTERNET ..... 3

1. CONNEXION : ..... 4

2. EFFECTUER UNE DEMANDE DE DEPANNAGE : ..... 4

3. SUIVI DE VOS DEMANDES ..... 6

3.1 «Demandes en attente» ..... 6

3.2 «Demandes programmées» ..... 6

3.2 «Historique des demandes» ..... 6

## Points clés : MODE D'EMPLOI DEPANNAGE EP PAR INTERNET

1/ adresse internet http://sde07.woisa.net

2/ identifiant et mot de passe de votre commune

3/ Onglets « demande de dépannage »

- Vous y retrouvez le formulaire de déclaration de panne de votre éclairage. C'est en sélectionnant dans la liste des lampes et des coffrets d'alimentation de votre commune que vous pouvez préciser votre demande.

- 4/ Onglet « demandes en attente »

- Vous y retrouvez les demandes que vous avez effectuées

5/ Onglet « demandes programmées »

- Vous y retrouvez les demandes que l'entreprise a pris en compte, et pour lesquelles elle a indiqué une daté prévisionnelle d'intervention

6/ Onglet « Historique des demandes »

- Vous y retrouvez toutes vos demandes programmées puis effectuées par les entreprises.

## 1. CONNEXION :

Tapez dans la barre d'adresse de votre navigateur INTERNET l'adresse suivante :

http://sde07.woisa.net

Le SDE07 vous a fourni le login et le mot de passe correspondant à l'accès de votre commune.

Dans ce mode d'emploi la commune sera nommée COMMUNE_TEST.

## 2. EFFECTUER UNE DEMANDE DE DEPANNAGE :

Lorsque vous vous voulez effectuer une demande de dépannage, cliquer sur « Demande de dépannage ».

Cela ouvre alors le formulaire de demande d'intervention où vous retrouverez la liste de toutes vos lampes et armoires de commandes.

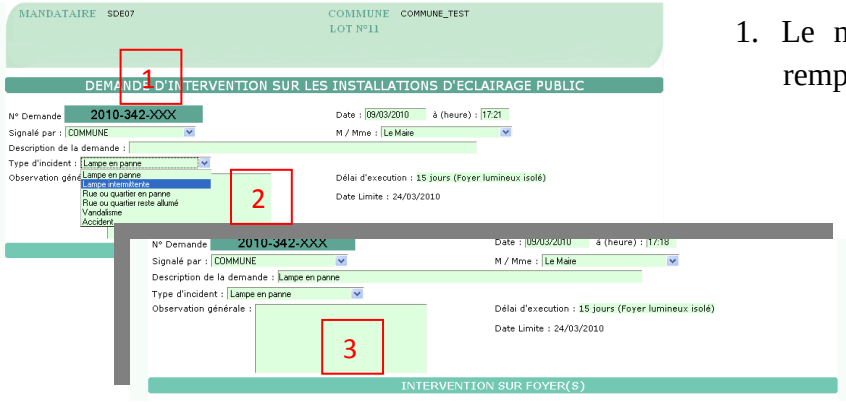


1. Le numéro de la demande est rempli automatiquement.

2. Vous devez sélectionner le type de panne, puisqu'en fonction de celui-ci le délai limite de l'intervention change.

3. Vous pouvez indiquer quelques observations générales. Le lieu de la panne par exemple (lampes clignotantes, quartiers, accident, etc.)

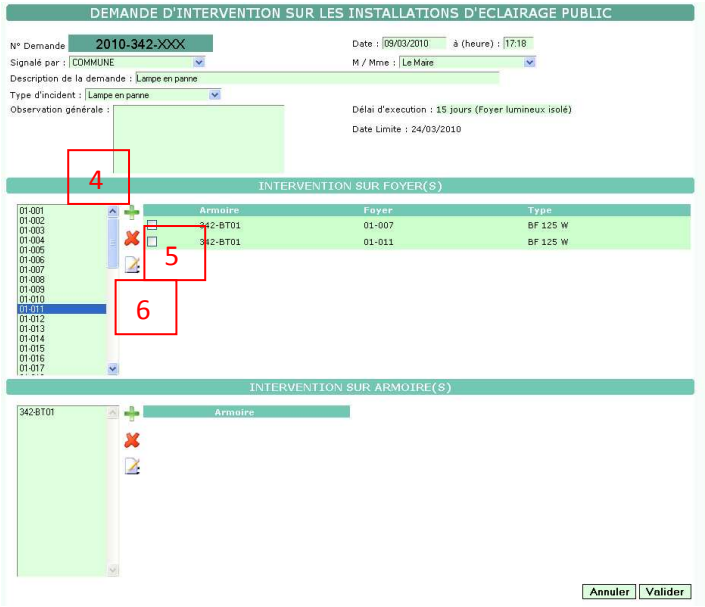


4. Vous sélectionnez ensuite dans la liste des lampes celle que vous voulez déclarer en panne. Vous cliquez alors sur le + vert pour l'ajouter à votre liste de demandes.

5. Vous pouvez, en cochant une (ou des) case des lampes de votre liste, puis en cliquant sur la croix rouge, les enlever de votre liste de demandes.

6. En cliquant sur la dernière option, la petite feuille blanche, vous pouvez signaler en panne une lampe qui n'aurait pas encore été référencée (travaux neufs par exemple). Il vous suffi alors de noter des éléments de localisation permettant à l'entreprise de trouver cette lampe en panne :

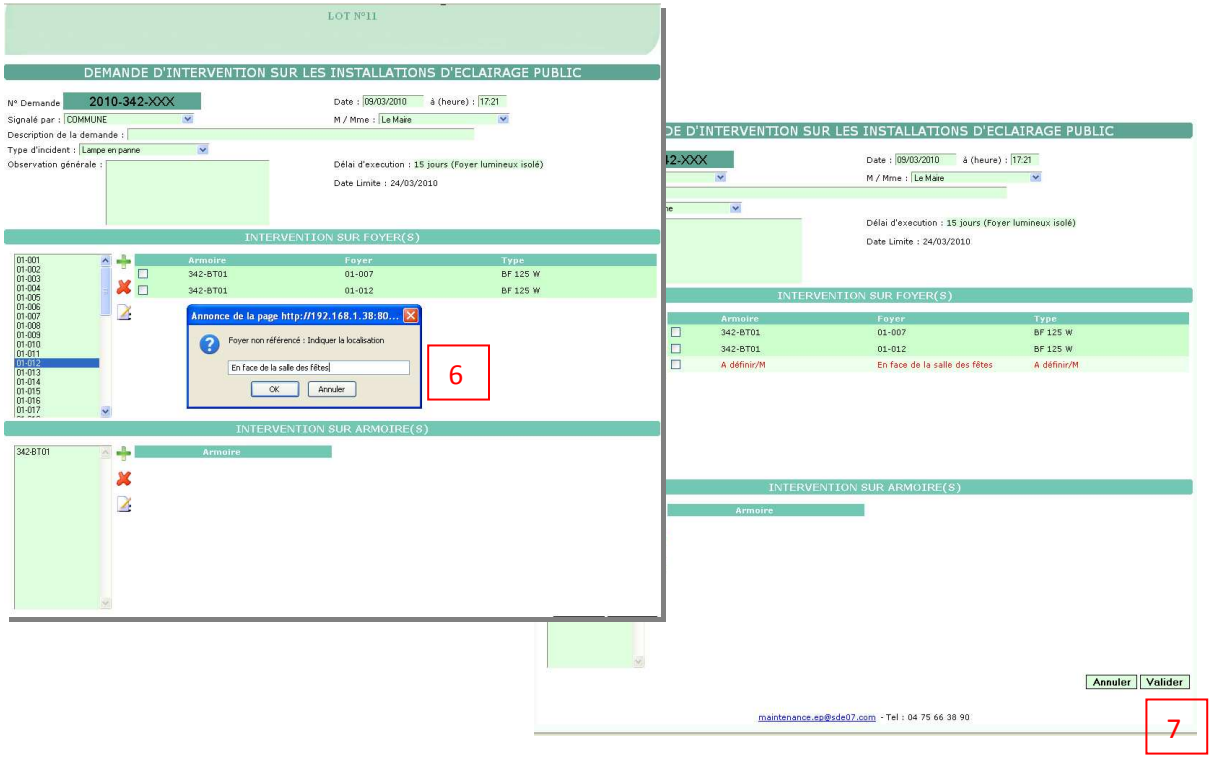


7. En cliquant sur « valider », vous effectuez alors votre demande.

Il en va de même pour la signalisation d'une panne sur une armoire/coffret d'alimentation de votre éclairage public. En effet, vous pouvez être amené à choisir une armoire, principalement lorsque vous avez constaté que c'était une rue, ou un quartier entier qui était en panne. Cela vous évite de sélectionner une à une toutes les lampes de ce quartier.

# 3. SUIVI DE VOS DEMANDES

## *3.1 «Demandes en attente»*

Une fois votre demande validée, vous la retrouvez dans l'onglet « demandes en attente ». En cliquant sur la ligne correspondant, vous pouvez rouvrir votre demande pour en voir le détail.

## *3.2 «Demandes programmées»*

Une fois que l'entreprise a pris connaissance de votre demande, elle indique une date prévisionnelle de son intervention.

Cette date n'est qu'une prévision, sachant que l'entreprise doit avant tout intervenir avant la date limite dépendant du type de panne. Cependant cela constitue pour la commune un accusé-réception de sa demande (l'entreprise l'a prise en compte) et une indication de la date d'intervention.

## *3.2 «Historique des demandes»*

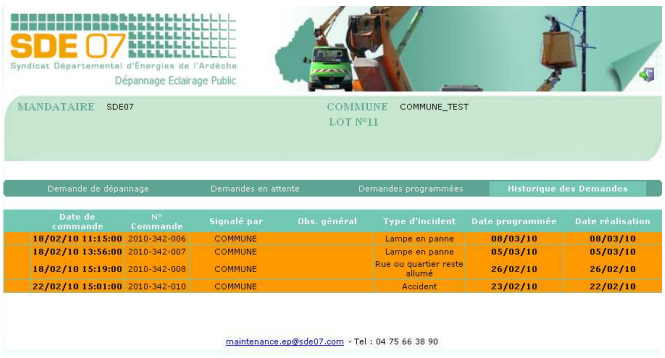

Une fois que l'entreprise est intervenue, elle remplit une fiche d'intervention et valide la remise en service de la lampe en question.

Vous retrouvez alors votre demande dans l'onglet « Historique de demandes » où vous pouvez voir le résumé de toutes vos demandes, avec :

- Date de la demande
- Date prévue
- Date réelle de remise en service

Comme toujours, vous pouvez cliquer sur une des lignes de demandes pour retrouver la fiche initiale :

En cas de questions concernant l'utilisation de l'application, n'hésitez pas à contacter le SDE 07.

Vos référents :

Sylvie BONIFAY 04 75 66 38 90

Yann CHANTIN : 04 75 66 96 37

Rémi SOUBRILLARD : 04 75 66  05 13